



Séance ordinaire du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué respectivement les dix-huit septembre et vingt-deux septembre suite à une panne informatique ayant annulé la première convocation, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Anne-Cécile LEVRAY, Amel SAIDI, Isabelle DOGIMONT, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Mohamed GUENDOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absents avant donné procuration : Chantal WAGON à Brahim NOUI, Laëtitia DEVAUX à Peggy ARTISSON,

Excusée : Françoise PLATEAU

Absent : Eric ZELAZNY

Madame Dorothée LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance

**12 - DEMANDE DE SUBVENTION DE LA FEDERATION DES DELEGUES
DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE**

Madame VALLIN expose à l'assemblée que la fédération des DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale), sollicite la municipalité pour l'obtention d'une subvention.

Cette association a pour but d'aider à la création, puis au développement des œuvres complémentaires de l'Ecole Publique, en particulier l'œuvre d'Entraide à l'enfance défavorisée.

Elle aide régulièrement, au travers d'œuvre d'entraide, des enfants à pouvoir participer à des classes extérieures alors que les revenus des familles ne le permettraient pas.

Elle aide également à la concrétisation de certains projets d'école, dans la mesure où elle intègre une partie culturelle.

Pour rappel, la DDEN a déjà bénéficié d'une subvention de la commune d'un montant de 150 € en 2004.

Après avis favorable de la commission scolaire en date du jeudi 07 mai 2026 et du Bureau municipal en date du mardi 16 juin 2026, il est demandé au Conseil municipal de se positionner sur :

- L'octroi d'une subvention d'un montant de 150 € à la Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 150 € à la Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

La Secrétaire de Séance



Dorothée LORTHIOS

Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH